

Communiqué du commissaire du groupe Swissair aux créanciers et aux médias

**Homologation du concordat de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG par le juge**

Küsnacht-Zurich, le 23 mai 2003. Par décision du 22 mai 2003, le juge du concordat compétent de Bülach a homologué oralement le concordat par abandon d'actif de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG et l'a délivré aux parties dans le dispositif. Dans le même temps, il a nommé Maître Niklaus B. Müller, avocat, dr en droit, Zurich, suppléant du liquidateur en cas de conflit d'intérêt avec SAirGroup, SAirLines ou Flightlease AG. Dans les prochains jours, le juge fera parvenir aux parties, ainsi qu'aux deux créanciers ayant fait opposition avant l'audience, l'exposé écrit des motifs. L'homologation pourra faire l'objet d'un recours dans les dix jours à compter de sa notification.

\*\*\*

**Pour de plus amples renseignements**

- Site Web du commissaire: [www.sachwalter-swissair.ch](http://www.sachwalter-swissair.ch)
- Filippo Th. Beck, Wenger Plattner, téléphone 01 914 27 70, fax 01 914 27 88